



Pau, le 13 octobre 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Cycle de rencontres sur la médiation

**Le tribunal inaugure, sous la forme d'un « Petit-déjeuner - Médiation », une série de rencontres en vue de sensibiliser les justiciables aux avantages de ce mode de règlement des litiges.**

S'est tenu le vendredi 8 octobre 2021, au tribunal administratif de Pau, le premier « Petit-déjeuner - Médiation », inaugurant une série de rendez-vous destinés à sensibiliser les avocats et les acteurs publics à l'intérêt de cette alternative au règlement juridictionnel des litiges. Il a réuni, en présence de la présidente du tribunal et du bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Pau, la référente médiation de la juridiction, une médiatrice et des représentants de collectivités territoriales.

Ce « petit-déjeuner-médiation » a d'abord été l'occasion de présenter le déroulement de ce processus par lequel les parties tentent de parvenir à un accord avec l'aide d'un tiers, le médiateur, à l'écart du juge et en toute confidentialité, et d'en souligner tout l'intérêt pour les deux parties qui bâtissent ainsi ensemble la solution à leur différend.

Les échanges entre les participants et les retours d'expérience des collectivités ayant déjà eu recours à la médiation, ont ensuite permis de répondre à diverses interrogations et d'en illustrer tant l'intérêt pour les parties, que l'efficacité. Il est notamment apparu qu'aucun des domaines donnant lieu à des litiges devant le juge administratif ne saurait être exclu, par nature, de la voie de la médiation et que la saisine d'un médiateur permet souvent de parvenir à une solution plus équilibrée et mieux acceptée par les deux parties que celle qui aurait résulté de la décision juridictionnelle.

Le tribunal se réjouit du succès de ce premier rendez-vous et de la richesse des échanges auxquels il a donné lieu et prépare d'ores et déjà une deuxième édition avant la fin de l'année, dont la date et les conditions de réservation vous seront annoncées sur le site internet du tribunal administratif de Pau. Pensez à le consulter !

Pour en savoir plus : [La médiation \(conseil-etat.fr\)](http://www.la-mediation.conseil-etat.fr)

#### CONTACT PRESSE :

Cellule communication – Virginie Dumez  
05 59 84 94 40 – [communication.ta-pau@juradm.fr](mailto:communication.ta-pau@juradm.fr)

Toute l'actualité du Tribunal administratif de Pau sur : <http://pau.tribunal-administratif.fr/>  
Suivez l'actualité du Conseil d'État sur Twitter : [@Conseil\\_Etat](https://twitter.com/Conseil_Etat)